



POUR ATTRIBUER  
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

au  
**Lycée Agricole de Pamiers** avant le 31 mai 2021:

2 possibilités : par virement ou par chèque

**VIREMENT à :**

Trésor Public  
Lycée Agricole de Pamiers

IBAN: FR76 1007 1090 0000 0010 0006 791

BIC TRPUFRP1

Siret : 19090022500011

UAI : 0090022A.

**CHEQUE à :**

Agent Comptable  
Lycée Agricole de Pamiers

Route de Belpech

09100 Pamiers

Siret : 19090022500011

UAI : 0090022A.

Le Lycée Agricole de Pamiers est habilité également au titre de l'apprentissage pour recevoir vos dons en nature

Après versement de votre contribution, ou réception de votre don, l'établissement vous délivrera un reçu libérateur.

**Contacts :**

Pierre SUBERCAZE  
Comptabilité

Philippe VILLIETTE  
Secrétariat général

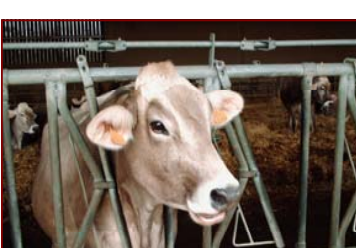
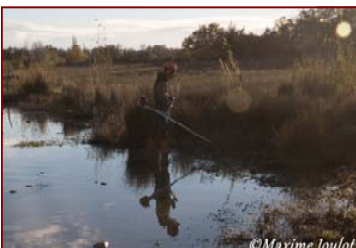
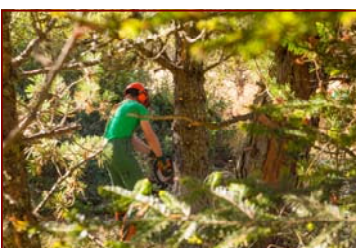
Tél : 05.34.01.38.00  
Email : legta.pamiers@educagri.fr

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance.



**VERSEZ DIRECTEMENT VOTRE**  
**TAXE D'APPRENTISSAGE**  
**AU**  
**LYCEE AGRICOLE DE PAMIERS**

*Notre vocation :*  
*former des jeunes au service*  
*de vos entreprises et des territoires.*



# NOS POLES DE COMPETENCES



Pamiers

**Habilité à percevoir les 13% de votre taxe d'apprentissage**

Filières Générale et Technologique

Filières Professionnelles

Filières d'Enseignement Supérieur Agricole

|  |  |
|--|--|
| <b>4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Seconde Générale et Technologique BAC Technologique STAV</b> | Enseignement Agricole<br>Ecologie, Agronomie, Territoire et Citoyenneté<br><br>Production - Aménagement                                    |
| <b>BAC Professionnel 3 ans<br/>BAC Professionnel 3 ans<br/>BAC Professionnel 3 ans</b>             | Conduite et gestion de l'entreprise agricole<br>Gestion Milieu Naturel Forêt et Environnement<br>Services à la Personne et aux Territoires |
| <b>BTSA PA<br/>Licence Professionnelle</b>   | Productions Animales<br>Entreprises et Développement local   |

**Habilité à percevoir des dons en nature au titre de l'apprentissage**

Du CAP au Brevet Professionnel, le CFPPA forme à de nombreux métiers par apprentissage et par la formation adultes

- ⇒ Chef d'exploitation agricole, ouvrier agricole, berger, vacher.
- ⇒ Bucheron, débardeur, élagueur,
- ⇒ Ouvrier qualifié en entretien des espaces ruraux et travaux paysagers.

**Elevage Laitier :**

- ⇒ Exploitation laitière en race pure Brunes.
- ⇒ Programme d'Amélioration et de Valorisation du Patrimoine Génétique.
- ⇒ Production Annuelle de 500 000 litres de lait de Haute Qualité.
- ⇒ Site Pilote de l'Agriculture Durable, au service des publics et de la profession.

**Elevage Bovin viande -Troupeau Gasconnes des Pyrénées**

- ⇒ Race emblématique du département.

**Grandes Cultures at Agroforesterie:**

- ⇒ 100 hectares de Surface Agricole Utile : Production de céréales et de fourrages.
- ⇒ 14 hectares d'agroforesterie en conversion bio



*Un support pédagogique innovant adapté à la formation, aux agriculteurs, et aux techniciens de demain.*

Retrouvez nos formations sur nos sites : <http://www.lyceeagricolepamiers.fr> ou <http://www.cfppaariegecomminges.fr>

# POURQUOI NOUS SOUTENIR?

La formation des jeunes est un atout pour notre société et mérite un investissement au quotidien:

**Ancrer des valeurs.**

**Développer des compétences professionnelles, techniques, sociales.**

**Créer des liens et des partenariats avec les entreprises.**

**Cultiver un esprit critique pour que demain nos jeunes soient citoyens Acteurs dans le développement de nos territoires au sein de vos structures tel est notre objectif.**

Bien à vous.

Sylvie DOLET  
Directrice de l'EPLEFPA.  
Proviseur du lycée

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 modifie les modalités de versement des contributions de la Taxe d'apprentissage de votre entreprise.

Désormais :

- ⇒ Nouvelle répartition de la Taxe d'Apprentissage en 2 parties : 87% et 13%
- ⇒ Collecte des fonds de l'apprentissage aux entreprises par l'OPCO dont relève votre entreprise pour 2020
- ⇒ Catégorie unique dorénavant (plus de catégories A, B...)
- ⇒ **Obligation pour les entreprises de flécher le totalité des 13% vers un établissement scolaire.**

**LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UN INVESTISSEMENT PLUS QU'UN IMPOT.**

Concrètement nos actions pédagogiques :

**Acquérir** des équipements pédagogiques agricoles, forestiers, services à la personne (épareuse, pelle rétro, tondeuse, lits médicalisés...).

**Renouveler** du matériel informatique (ordinateurs, vidéo projecteurs, serveurs et logiciels pédagogiques).

**Investir** dans l'expérimentation : agroforesterie, génomie, agroécologie.

Votre soutien financier a contribué à satisfaire de multiples projets pédagogiques proposés par nos équipes et a permis la **réalisation** de voyages d'études et de sorties pédagogiques (salon de l'agriculture de Paris, visites d'exploitations et d'entreprises innovantes, visites culturelles...).

